

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 22 DECEMBRE 2025

Nombre de conseillers		En exercice :	15
Présents :	13	Pouvoirs :	1
Absents :	2	Votants :	14

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux décembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LA ROCHE BLANCHE (Loire-Atlantique) s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques PRAUD, Maire.

Date de convocation : 16 décembre 2025

Présents : Mme BRICAUD Anne, Mme BRICAUD Isabelle, M. CLEMENCEAU Ronan, Mme DROUET Delphine, Mme ESNAULT Claudia, M. FRIBAUT Arnaud, M. GAUTIER Charbel, M. MERCIER Rémi, M. PAGEAU Laurent, Mme PHILIPPEAU Christelle, M. PRAUD Jacques, Mme RABEAU Maud, M. SOURISSEAU Freddy.

Absents : M. ANJORAND David (pouvoir à M. CLEMENCEAU Ronan), Mme ROBERT Ingrid.

Secrétaire de séance : Mme Christelle PHILIPPEAU.

DCM n° 2025-56

Tarification 2026 – Cimetière

VU l'article L 221-29 du CGCT,

VU la délibération n° 2024-57 du 16 décembre 2024 relative à la tarification du cimetière pour l'année 2025, **CONSIDERANT** que de nombreux investissements et aménagements ont été réalisés au cimetière en 2025, venant impacter l'exercice 2025,

CONSIDERANT qu'à la suite de sa réunion du 01 décembre dernier, la commission finances s'est prononcée pour une augmentation des tarifs de 3% pour l'année 2026 à savoir :

Tarification au 1er janvier 2026	
CONCESSION 15 ANS	81 €
CONCESSION 30 ANS	165 €
CAVE-URNE CONCESSION 15 ANS	328 €
CAVE-URNE CONCESSION 30 ANS	437 €
CASE COLUMBARIUM CONCESSION 15 ANS	218 €
CASE COLUMBARIUM CONCESSION 30 ANS	328 €

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROCHE BLANCHE,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- 1- **APPROUVE** l'augmentation de 3% des tarifs d'occupation du cimetière,
- 2- **FIXE** les tarifs tel que présentés ci-dessus,
- 3- **PRECISE** que ces tarifs seront applicables à compter du 01^{er} janvier 2026.

Le Maire
Jacques PRAUD

La Secrétaire de Séance
Christelle PHILIPPEAU